



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 17 octobre 2023

GOÏA : 2023/D/15662

Le Directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

Le Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

A l'attention de
Mesdames les préfètes et Messieurs les préfets de Région

Pour

Mesdames des directrices et Messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles,
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs régionaux de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités

Objet : Opération d'éducation artistique et culturelle *C'est mon patrimoine !* édition 2024

C'est mon patrimoine ! est une opération d'éducation artistique et culturelle proposant à un public d'enfants et d'adolescents des pratiques artistiques dans les lieux de patrimoine pendant les vacances scolaires.

Depuis sa création, cette opération connaît un franc succès. Chaque année, elle offre l'opportunité aux publics cibles des territoires prioritaires, de la politique de la ville, périphériques ou ruraux, de découvrir la diversité des patrimoines, accompagnés d'une pratique artistique exigeante, répondant ainsi à l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

A cet effet, cette opération est menée conjointement par le ministère de la Culture et le secrétariat d'Etat chargé de la Citoyenneté et la Ville.

Chaque année, des lieux patrimoniaux, chaque fois plus nombreux, se mobilisent en partenariat avec des acteurs éducatifs, associatifs et culturels pour mener des projets sur l'ensemble du territoire avec les habitants, témoignant une fois de plus du succès du dispositif.

Afin de répondre à l'ambition de *C'est mon patrimoine !* un cahier des charges national reprend les principaux critères de succès et de suivi de l'opération (cf. annexe).

L'édition 2024 vise à couvrir la diversité des territoires, urbains, périphériques et ruraux et à toucher des publics diversifiés, en prenant en compte la pluralité des patrimoines (monuments, musées, archives, sites archéologiques, architectures et mobiliers de proximité, patrimoines naturels, traditions et savoir-faire d'un territoire par exemple), en les faisant dialoguer avec des propositions singulières et innovantes de pratiques artistiques et culturelles. Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques PARIS 2024 et de l'Olympiade culturelle, *C'est mon patrimoine* s'ouvre également cette année aux propositions faisant dialoguer art sport et patrimoine afin de partager l'esprit et les valeurs de l'olympisme.

Elle tend aussi à développer de nouvelles temporalités :

- Possibilité de dérouler les activités durant l'ensemble du temps extrascolaire, sur tous les temps de vacances scolaires (pas uniquement sur la période estivale) ou jours isolés dans l'année (mercredis, samedis).
- Mise en avant des temps de restitution des projets, ouverts à tous les publics, par exemple en lien avec des opérations nationales telles que les Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'Architecture, Journées européennes de l'archéologie

Afin de décliner cette opération dans vos stratégies régionales de mobilisation pour l'éducation artistique et culturelle, la jeunesse et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les crédits ministériels destinés à soutenir cette opération sont, comme c'est le cas depuis 2018, entièrement déconcentrés :

- Les crédits dédiés à cet effet pourront relever des crédits du programme 361 pré-notifiés par le ministère de la culture ;
- Il sera procédé à la notification des crédits du programme 147 dédiés, auprès des R-BOP, au titre de l'année 2024 en début d'année prochaine, avec l'ensemble des crédits déconcentrés du programme.

C'est mon patrimoine ! vise toujours un objectif minimal de 60% de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, apprécié au niveau de chaque région. Les crédits du programme 147 doivent être mobilisés pour permettre l'accueil des publics issus de ces quartiers prioritaires et les projets soutenus devront être rattachés aux objectifs des contrats de ville concernés afin de les valoriser.

C'est mon patrimoine ! est une opération favorisant la mixité sociale à destination de la jeunesse, les DRAC et les DREETS, en lien avec les DRAJES, doivent mobiliser les crédits de droit commun afin de cofinancer les actions en vue de favoriser cette mixité.

Dans le cadre de leurs commissions communes, et dans le cadre des stratégies territoriales inhérentes à chaque direction régionale, il est laissé le choix des modalités de mise en œuvre des appels à projets régionaux et d'information des potentiels porteurs de projet, ainsi que de gestion des candidatures. Une fiche de candidature, à destination des porteurs de projets, récapitulant les points clés du cahier des charges, vous est transmise, à titre indicatif, en annexe.

En raison du caractère déconcentré du processus d'appel à projets, les directions régionales peuvent, si elles le souhaitent, réunir plusieurs fois par an leurs commissions communes, selon leur propre calendrier et intégrer les projets dans certaines conventions pluriannuelles avec des opérateurs.

Nous vous demandons une remontée des projets que vous avez validés, de façon partenariale, au plus tard le 5 avril 2024. Le respect de cette échéance permet de préparer à votre attention un bilan et une synthèse nationale des actions mises en œuvre, ainsi qu'une communication destinée à assurer le développement de cette opération sur l'ensemble du territoire national.

Nous vous remercions de votre implication, ainsi que celle de vos services, dans ce dispositif important pour la découverte des patrimoines et des pratiques artistiques par les jeunes de nos territoires.

Le Directeur général de l'Agence nationale de
la cohésion des territoires

~~Le Directeur général
de l'Agence nationale
de la cohésion des territoires~~

~~Stanislas BOURRON~~

Le délégué général à la transmission, aux
territoires et à la démocratie culturelle



Noël CORBIN

Annexes :

- Cahier des charges
- Fiche de candidature, à titre indicatif



Cahier des charges *C'est mon patrimoine ! 2024*

L'opération *C'est mon patrimoine !* a été lancée en 2005 par le Ministère de la culture (*Les Portes du temps*). Elle est organisée en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et mise en œuvre dans le cadre des objectifs communs de cohésion sociale, d'accès à l'offre culturelle des personnes qui en sont les plus éloignées et de participation à la vie culturelle.

Le contexte et les objectifs

Les patrimoines (musées, monuments, archives, sites archéologiques, architectures et mobiliers de proximité, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, traditions et savoir-faire d'un territoire, etc.) sont présents sur l'ensemble des territoires et s'inscrivent dans une proximité étroite avec les habitants. S'appuyant sur l'intervention d'artistes, de scientifiques, de professionnels de la culture, des métiers du patrimoine, de la médiation, de l'éducation et du lien social et impliquant une pratique artistique ou culturelle, *C'est mon patrimoine !* doit permettre aux jeunes et à leurs familles de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs collections.

C'est mon patrimoine ! contribue à l'émancipation et l'épanouissement des jeunes par les arts et la culture, et repose sur les trois piliers de l'EAC que sont la rencontre avec les artistes et les œuvres, la connaissance des arts et du patrimoine, et la pratique artistique.

A ce titre, cette opération a vocation à s'inscrire dans l'ensemble des contractualisations territoriales visant le développement culturel, qu'il s'agisse du volet culturel des contrats de ville, des contrats de ruralité, des Cités éducatives ou des conventions territoriales d'éducation artistique.

L'édition 2024 vise à couvrir la diversité des territoires, urbains, périphériques et ruraux et à toucher des publics diversifiés, en prenant en compte la pluralité des patrimoines, en les faisant dialoguer avec des propositions singulières et innovantes de pratiques artistiques et culturelles. Dans le cadre de l'Olympiade culturelle, *C'est mon patrimoine !* s'ouvre également cette année aux propositions faisant dialoguer art sport et patrimoine. La priorité reste de susciter l'envie de découvrir et d'accéder à des lieux patrimoniaux dont la fréquentation spontanée par les publics visés rencontre des freins.

Elle se développe sur les temporalités suivantes :

- Ensemble du temps extrascolaire, sur tous les temps de vacances scolaires (pas uniquement sur la période estivale) ou jours isolés dans l'année (mercredis, samedis).
- Mise en avant des temps de restitution des projets, ouverts à tous les publics, par exemple en lien avec des opérations nationales telles que les Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture, Journées européennes de l'archéologie

Les projets

Les bénéficiaires :

L'opération est destinée aux groupes d'enfants et de jeunes de 6 à 18 ans.

Les projets visent l'ensemble des territoires prioritaires, dont les territoires ruraux. Au-delà des crédits DRAC, pour bénéficier du financement spécifique des crédits politique de la ville, le projet doit concerner au moins 60% de jeunes issus des quartiers politique de la ville.

Selon la nature des partenariats noués, les parents et les familles peuvent être associés à la réalisation du projet.

Dans le cadre de partenariats avec des structures d'accueil, l'opération est également ouverte aux jeunes placés sous-main de justice, aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux réfugiés et migrants.

Les caractéristiques du projet :

Le projet repose sur **la co-construction entre un acteur patrimonial et au moins un autre partenaire** (artistique, éducatif, social, collectivités territoriales...).

Ce temps de la co-construction est précieux afin de favoriser une culture commune, comprendre les enjeux des différents acteurs concernés et proposer un projet en prise avec le lieu patrimonial.

Cette opération peut également constituer une opportunité pour construire sur le territoire un réseau de partenaires susceptibles de mutualiser les moyens et l'expertise afin de développer des actions innovantes.

Les activités se déroulent sur un site patrimonial (ou plusieurs) et/ou consistent en pratiques relevant de traditions et savoir-faire d'un territoire. Le projet peut être porté juridiquement par l'établissement patrimonial ou l'un de ses partenaires.

Le projet doit mentionner le type de patrimoine concerné et la pratique artistique et culturelle associée. *C'est mon patrimoine !* a pour vocation de renforcer le dialogue entre les professionnels du patrimoine, les partenaires artistiques et les encadrants des groupes pour aller à la rencontre des publics. Une attention particulière est portée à la qualité de la médiation mise en œuvre, à l'implication des professionnels du patrimoine et à la place laissée à la créativité et à l'innovation, pour proposer une activité éveillant la curiosité des participants et leur donnant envie de renouveler l'expérience.

Une sensibilisation préalable des acteurs est attendue pour chaque projet, notamment des animateurs encadrant les jeunes.

Un projet se donnant également l'ambition de former les acteurs du territoire sera particulièrement apprécié. Cette formation peut être dispensée par l'établissement patrimonial, par une structure d'accueil de jeunes et/ou un réseau d'éducation populaire, dans le cadre d'un seul projet ou pour un territoire plus vaste et pour plusieurs projets mutualisés.

Les activités se dérouleront durant le temps extrascolaire, ou périscolaire sur une durée d'au moins 7 jours.

Le projet global s'inscrit dans la durée. **Il doit proposer un format indépendant de la programmation usuelle du lieu patrimonial, avec une participation des bénéficiaires d'au moins une journée. Des demi-journées peuvent être programmées, à condition que chacun des participants soit bénéficiaire d'un minimum de 2 demi-journées.**

La production de traces et restitutions sont encouragées.

Cette restitution, à laquelle sont conviés les familles et les amis, et si possible le grand public, peut prendre une diversité de formes à imaginer avec l'ensemble des partenaires et des participants. Les manifestations nationales du ministère de la Culture (Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'Architecture, Journées européennes de l'archéologie...), peuvent présenter une opportunité de valoriser les réalisations auprès d'un large public. Les jeunes impliqués dans l'opération peuvent ainsi revenir en famille ou avec des amis à cette occasion. La réalisation du projet fera aussi l'objet d'une valorisation sur le site internet de l'établissement patrimonial.

Le projet repose sur plusieurs financements (collectivités territoriales, mécénat, etc.). Il est rappelé que les subventions de l'État ne peuvent couvrir plus de 80 % du budget prévisionnel du projet.

Pour les structures ayant participé en 2023, l'attribution d'une subvention au titre de 2024 est conditionnée par la présentation d'un bilan au plus tard le 31 janvier 2024 et n'est pas automatiquement reconduite.

La sélection des projets

Candidature :

Le dispositif est coordonné, au niveau national, par la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC) du ministère de la Culture, et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Au niveau régional, il est piloté par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), en collaboration avec les Directions départementales de la protection des populations (DDPP) et les Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS/PP). Ce pilotage peut être élargi et impliquer d'autres partenaires selon les régions.

Les candidatures étant gérées à l'échelle régionale, les candidats sont invités à consulter le volet régional sur le site du ministère de la Culture pour y retrouver les modalités précises de candidature et le calendrier.

<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/C-est-mon-Patrimoine>

Les candidatures seront examinées par une commission régionale, composée a minima de représentants de la DRAC et de la DREETS, qui se réunira une ou plusieurs fois dans l'année.

Communication :

Les structures dont les projets seront retenus s'engagent à réaliser la saisie sur l'Open Agenda dédié à l'opération des informations concernant leur programme dans les délais impartis, afin que les projets soient valorisés dans le cadre de la communication nationale.

Toute communication réalisée par les organisateurs des projets dans le cadre de *C'est mon patrimoine !* devra mentionner le caractère national de l'opération en reprenant son logo.

Bilans :

1. Dès la fin des activités, un bilan devra être communiqué au plus tard le 31 janvier 2025 selon les modalités indiquées lors de la notification de soutien aux projets.
2. De plus, à la fin de l'exercice budgétaire, les bilans et compte-rendu financiers inhérents aux subventions devront aussi être retournés à chacun des partenaires financiers (cf. obligations rappelées dans le formulaire CERFA 12156*06).

L'absence de ces bilans compromettra le renouvellement du soutien l'année suivante.

Il est rappelé aux porteurs de projets que tous les justificatifs et factures relatifs au projet doivent être conservés.



Edition 2024

Département concerné par le projet :

Site(s) patrimonial(aux) concerné(s) :

1. LE PORTEUR DE PROJET

Nom de la structure porteuse du projet * :

Nature de la structure porteuse du projet :
(Site patrimonial, collectivité territoriale, association, structure sociale, autre)
Si autre : précisez

Champ d'activité principale de l'opérateur
(Par exemple : une commune peut être la structure porteuse du projet, son musée en étant l'opérateur).

- Patrimoine
 - Création
 - Médias
 - Social et éducatif
 - Autre :
- Si autre, préciser :

Nom et prénom du responsable légal de la structure :

Courriel du responsable de la structure :
Téléphone :
Adresse :
SIRET de la structure :

Nom et Prénom du référent pour le projet
Fonction :
Courriel :
Numéro de téléphone :

2. DESCRIPTION DU PROJET

Titre du projet :

Site(s) patrimonial(ux) concerné(s) par le projet :

Typologie du (des) site(s) (Menu déroulant, choix multiples) :

- Monument / Petit patrimoine*
- Musée de France*
- Maison des illustres (label)*
- Site archéologique*
- Archives (Nationales, départementales, intercommunales ou communales)*
- Ville ou pays d'art et d'histoire (label)*
- Site patrimonial remarquable (label)*
- Architecture contemporaine remarquable (label)*
- Site industriel*
- Jardins remarquables*
- Lieu de culture scientifique et technique*
- Savoir-faire et traditions d'un territoire*
- Centre culturel de rencontres*
- Médiathèque/bibliothèque/cinémathèque/artothèque*
 - Lieu de spectacle vivant (Théâtre, opéra, etc.)*
- Autre (précisez) :*

Le site patrimonial est-il porteur du projet ? oui/non

Si non pourquoi ? (1000 caractères maximum)

Département de réalisation du projet :

Objectifs du projet (500 caractères max) :

Résumé du projet * (500 caractères max) :

Description détaillée du projet * (modalités de découverte du site patrimonial, activités de pratique artistique et culturelle proposées, modalités de restitution le cas échéant, etc.)

Avez-vous prévu des actions de sensibilisation auprès des encadrants des jeunes et/ou des accompagnateurs ? :

Si oui, lesquelles ? :

Déroulé d'une journée type d'activité en précisant les horaires : *

Nombre total de jours d'activité pendant lesquels le site patrimonial accueille les jeunes* (7 jours minimum, hors restitution. Le non-respect de cette clause entraînera la demande de remboursement de subvention) :

Période(s) d'activité en précisant pour chaque période les dates prévisionnelles* :

Vacances de printemps :

Vacances d'été - mois de juillet et d'août :

Vacances d'automne :

Les mercredis et samedis :

3. PROFESSIONNELS

- Professionnels des arts et de la culture intervenants : (bloc répétable)

Nom :

Prénom :

Métier :

Nombre d'heures rémunérées : ...

Coût total (en €) : ...

- Médiateurs (bloc répétable)

Nom :

Prénom :

Nombre d'heures rémunérées : ...

Coût total (en €) : ...

PJ : CV des professionnels

4. BENEFICIAIRES DE L'ACTION

Nombre de jeunes attendus (sans accompagnateur) :

Nombre de jeunes de 6 à 11 ans :

Nombre de jeunes de 12 à 18 ans :

Nombre de jeunes issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) :

Le cas échéant de quels territoires : *Menu déroulant des Villes et QPV*

Pour les jeunes non issus de QPV, quelles communes visez-vous ? (*Menu déroulant des villes de France*)

Recherche des publics : quels moyens mettez-vous en œuvre pour mobiliser les publics ciblés ?:

5. PARTENARIATS

En tant que structure porteuse du projet, avez-vous développé des partenariats pour sa bonne réalisation ?*

Oui Non

Si oui, (bloc répétable)

- Nom du partenaire * : ...

- Typologie :

- Collectivité territoriale
- Structure sociale ou éducative
- Structure culturelle

- Nature de la contribution du partenaire :

- Monétaire, indiquer le montant ...
- Technique
- Mobilisation des publics
- Artistique et culturel

Quelle est l'origine de vos partenariats ? (Antériorité éventuelle de collaboration par exemple)

Comment avez-vous construit le projet avec les partenaires ? (max 2000 caractères)

Avez-vous prévu d'affecter tout ou partie de la subvention au financement de l'action d'un partenaire dans le cadre du projet ? * (oui/non)

Attention, dans le cas d'un reversement d'une partie de la subvention à une autre structure, il est important que ce montant ne représente pas la majorité de la subvention (une convention financière avec la structure partenaire doit être établie et transmise à l'administration).

6. FINANCEMENTS

Existe-t-il déjà un partenariat entre la DRAC et votre structure (financier, technique, label, appellation, etc.) ? * : Oui Non

En 2022 avez-vous perçu d'autres aides du ministère de la Culture ? * : Oui Non

Si oui,

- A quel titre ? : ...
- Pour quel montant (en €) ? : ...

En 2023 percevez-vous d'autres aides du ministère de la Culture ? : Oui Non

Si oui,

- A quel titre ? : ...
- Pour quel montant (en €) ? : ...

Si votre structure a déjà été financée au titre de « C'est mon patrimoine 2023 :

- Pour les crédits du ministère de la Culture, veuillez remplir le formulaire de bilan ci-joint :
- Pour les crédits politique de la ville, vous devez justifier la subvention sur la plateforme Dauphin.

7. ATTESTATIONS

Budget prévisionnel de l'action :

Demande de subvention :

- Au titre de la démocratisation culturelle, à la DRAC :
- Au titre de la politique de la ville :
- Aucune demande de subvention, mais demande de labellisation

Ces montants doivent correspondre aux montants indiqués dans le budget prévisionnel (à joindre).

IBAN :

8. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

CV des artistes et des professionnels des arts et de la culture mobilisés qui interviennent directement auprès des enfants et des jeunes

Commentaire libre (*optionnel*) :

Document complémentaire que vous souhaitez joindre (*optionnel*) : *Taille maximale : 200 Mo.*

Budget de la structure :

Budget de l'action :

C'est mon patrimoine ! 2024, budget prévisionnel

| CHARGES | Montant | PRODUITS | Montant |
|--|---------|--|---------|
| CHARGES DIRECTES | | RESSOURCES DIRECTES | |
| 60 - Achats | | 70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services | |
| Prestations de services | | 74 - Subventions d'exploitation | |
| Achats matières et fournitures | | C'est mon patrimoine ! Crédits ministère de la culture | |
| Autres fournitures | | C'est mon patrimoine ! Crédits politique de la Ville | |
| 61 - Services extérieurs | | Autres demandes de subventions Etat (préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités | |
| Locations | | | |
| Entretien et réparation | | | |
| Assurance | | | |
| Documentation | | Conseil Régional | |
| 62 - Autres services extérieurs | | | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | | Conseil(s) Départemental(aux) | |
| Publicité, publication | | | |
| Déplacements, missions | | | |
| Services bancaires, autres | | Communes, communautés de communes ou d'agglomérations | |
| 63 - Impôts et taxes | | | |
| Impôts et taxes sur rémunération | | | |
| Autres impôts et taxes | | | |
| 64 - Charges de personnel | | Organismes sociaux (CAF, etc., détailler) | |
| Rémunération des personnels | | Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) | |
| Charges sociales | | Emplois aidés | |
| Autres charges de personnel | | Autres établissements publics | |
| 65 - Autres charges de gestion courante | | 75 - Autres produits de gestion courante | |
| | | 756 - Cotisations | |
| | | 758 - Dons manuels - Mécénat | |

| CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET | | RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET | |
|--|--|--|--|
| Charges fixes de fonctionnement | | | |
| Frais financiers | | | |
| Autres | | | |

| | | | |
|--------------------------|--|---------------------------|--|
| TOTAL DES CHARGES | | TOTAL DES PRODUITS | |
|--------------------------|--|---------------------------|--|

| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | | |
|---|--|---|--|
| 86 - Emplois des contributions volontaires en nature | | 87 - Contributions volontaires en nature | |
| 860 - Secours en nature | | 870 - Bénévolat | |
| 861 - Mise à disposition gratuite de biens et de services | | 871 - Prestations en nature | |
| 862 - Prestations | | | |
| 864 - Personnel bénévole | | 875 - Dons en nature | |
| TOTAL des contributions volontaires en nature | | | |

Signature du représentant légal du porteur de projet

Nom / prénom :

Fonction :

Signature du représentant légal du partenaire

Nom / prénom :

Fonction :